



regularisation par travail

Par **bouya94**, le **20/06/2011** à **14:22**

bonjour,

j'ai effectué une demande de titre de séjour mention salarié dans le cadre de la loi L.313-14 du CESEDA (régularisation) à la préfecture du val-de-marne (Créteil); mon soucis, c'est qu'il y a 5 mois, je n'ai pas encore de convocation, ni de réponse. faut-il vraiment avoir un avocat pour suivre le dossier ou que faut-il faire pour voir une suite à ma demande? j'ai été voir combien de fois à la préfecture et jusqu'à présent rien. je travail toujours, mon employeur m'a soutenu et aujourd'hui il faut vraiment m'aider pour réussir car j'ai un autre dossier en cour qui est celui d'une demande de poursuite de mes études et cela pourra être refusé à défaut de la demande en cour à la préfecture voir un arrêt de travail ce qui compliquera les choses pour moi. Merci de votre attention.